

#8 mars 15h40

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Se mobiliser pour un droit fondamental : l'égalité

PRÉAVIS DE GRÈVE D'UNE HEURE



L'égalité salariale et professionnelle

En France, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est de l'ordre de 25% en faveur des premiers. Les femmes sont plus soumises que les hommes au temps partiel subi, leur déroulé de carrière est moins rapide, elles ont des emplois plus précaires et moins bien payés. Leur retraite est le reflet de ces carrières au rabais avec des inégalités de pension encore plus importantes que celles des salaires.

Pourtant, des lois existent en faveur de l'égalité salariale, mais l'objectif n'est toujours pas atteint. Parce que les inégalités sont niées ou invisibilisées, par exemple grâce à l'Index

égalité, parce que notre société accepte encore que la surreprésentation des femmes dans un métier lui donne moins de valeur. Et ce n'est pas le cas que dans les secteurs du soin ou du ménage : les écarts les plus importants se retrouvent dans le secteur des finances et de l'assurance. Il faut nous débarrasser du patriarcat archaïque qui sclérose des pans entier de notre société.

Pour atteindre l'égalité salariale, la CGT propose notamment de revaloriser les métiers à prédominance féminine, de supprimer les écarts de rémunération, d'imposer une obligation de résultat et non pas de moyens en sanctionnant les employeurs discriminant et de renforcer la présence des femmes dans les institutions représentatives du personnel.

L'égalité sociale

La mobilisation du 8 mars vise aussi à obtenir des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Pour les seules violences conjugales, le Conseil économique, social et environnemental estime à un milliard d'euros l'investissement nécessaire. L'Etat français est loin de l'exemplarité : ratification

et mise en œuvre a minima de la convention de l'Organisation internationale du travail sur les violences au travail ; refus d'accorder des moyens suffisants pour réaliser l'égalité ou lutter contre les violences ; non-reconnaissance des métiers à prédominance féminine.

Il est temps d'agir ! Partout en Europe et dans le monde la domination et la régression des droits des femmes gagnent du terrain, malgré la lutte des militant-e-s. Cela doit nous alerter sur la fragilité de nos droits, attaqués de toutes parts, notamment par l'extrême droite.

Militer pour gagner

La CGT de France télévisions revendique :

- ▶ L'application stricte et loyale de l'accord triennal du groupe sur l'égalité professionnelle à France télévisions ;
- ▶ Une meilleure visibilité des femmes et de tous les genres sur nos antennes ;

- ▶ La mise à disposition d'un outil dédié, afin de disposer des informations nécessaires pour objectiver les disparités salariales et assurer un meilleur suivi des évolutions de carrières ;
- ▶ Le maintien du caractère obligatoire des commissions de l'égalité professionnelle dans chaque CE et CSE de France télévisions ;
- ▶ Le prolongement et développement de la politique de lutte contre toutes les formes de discrimination. Le label AFNOR n'est en aucun cas un aboutissement et ne peut pas être un gadget de communication ;
- ▶ L'amplification de la diversité sur les antennes et dans les collectifs de travail ;
- ▶ Le maintien des commissions qui luttent contre les discriminations dans l'ensemble des CSE de France télévisions avec des moyens d'investigation ;
- ▶ Le développement des dispositifs permettant aux salariés de faire remonter d'éventuelles dérives.

Pour toutes ces raisons et pour manifester en faveur de l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes à FTV, en France et dans le monde, la CGT de FTV appellent les salarié-e-s à cesser le travail le 8 mars à 15h40 pendant 1h, à l'heure où, pour un même travail, les hommes continuent à être payés alors que les femmes commencent à travailler gratuitement.

Paris, le 2 mars 2022

[Carte de France des manifestations](#) appelées par la CGT, FSU et Solidaires.

Pour aller plus loin : <https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr> et <https://www.grevefeministe.fr>

Pour la CGT de France Télévisions,

Danilo Comodi,
Délégué Syndical Central



Reçu par courriel le 2 mars 2022

à 11h44. Avec les réserves d'usage.

Jacques Denoyelle



... / ...